CONSEIL D'EXPERT

Comment ouvrir un commerce ambulant

Et pourquoi pas monter un food truck ? Voici le mode d'emploi, par Laurent Sery, avocat chez Adamas.

Est-ce facile de créer un commerce ambulant ?
Non, la procédure est soumise à des règles très strictes, à respecter sous peine de pénalités financières, voire d'interdiction d'exercer. Ouvrir un commerce ambulant, quel que soit le produit que vous vendez, nécessite tout d'abord une carte professionnelle permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante. Les formalités pour l'obtenir sont à effectuer au moment de l'immatriculation de l'entreprise auprès de la Chambre de commerce et d'industrie. Elle coûte 15 € et est renouvelable tous les 4 ans.

Cette carte professionnelle suffit-elle pour exercer ?
Non, ce n'est qu'une première étape. Comme son nom l'indique, un commerçant ambulant est un professionnel qui exerce son activité sur la voie publique, aux abords d'une route, sur un trottoir, dans le cadre d'un marché ou d'une foire. Or, vous ne pouvez pas vous installer n'importe où sur le domaine public. Il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'installation auprès de la préfecture ou de la mairie.

Qu'est-ce qu'une autorisation d'installation ?
Elle est temporaire, précaire et révocable, le maire ou le préfet ayant un pouvoir d'accorder ou refuser l'installation. Tout refus doit néanmoins être justifié par des motifs d'intérêt général comme la nuisance sonore par exemple. Par ailleurs, une réforme récente du 19 avril 2017 prévoit désormais des mesures de publicité et une procédure de sélection préalable à l'attribution d'autorisations d'occupation du domaine public. L'objectif est de ne favoriser aucun commerçant ambulant par rapport aux autres quand des places se libèrent ou se créent.

Quels sont les statuts juridiques à privilégier ?
Un commerce ambulant est avant tout un commerce, tous les statuts sont possibles : EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SAS, micro-entreprise... Attention néanmoins au problème de seuil de chiffre d'affaires de ce dernier statut. Une SARL peut offrir un mode de gestion simple et adapté. Dans tous les cas, il faut aussi s'immatriculer au registre du commerce te des sociétés (RCS), en ligne ou au greffe du tribunal de commerce.

L'investissement de départ est-il important ?
Il faut un véhicule spécifique, respectant des exigences de sécurité, d'hygiène et de raccordement aux réseaux d'électricité et d'eau. Sans apporter la preuve que votre camion est dans les règles, l'activité de commerce ambulant peut être impossible.

PROPOS RECUEILLIS PAR R.D.